

**Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE**

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Nombre d'élus : 15 L'an deux mille dix sept, le 30 juin à 20h30,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Présents : 11 sous la présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire
Votants : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 juin 2017

Présents : BAUDAIN Philippe, BURDET Gérard, BRELLIER Jean-Paul, DANIELI
Claude, LEMIERE Patrick, ANTONIAZZI Denis, SICARD Éric, BARBIER
Gaëlle, TUPIN Bathilde, GUESDON Pascale, FICARELLI Pierre

Absents/Excusés : CLOUZEAU Nadine (pouvoir à M. BAUDAIN), PILLARD Catherine (pouvoir à
M. ANTONIAZZI), BOREL Solange (pouvoir à M. FICARELLI), SANTAMARIA
Anne (pouvoir à Mme DANIELI)

Secrétaire de séance : ANTONIAZZI Denis

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017
 - 2) Convention d'occupation du domaine public dans le cadre de la Véloroute
 - 3) Convention de groupement de commandes pour les marchés d'assurance
 - 4) Tarifs Rôle de l'eau du 2^e au 4^e trimestre 2017
 - 5) Convention avec la SACPA pour la prise en charge des animaux errants
 - 6) Désignation d'un représentant à la commission Eau-Assainissement de la CCLG
 - 7) Suppression de la régie de recette du camping
 - 8) Demande d'aide pour la formation d'un auxiliaire de puériculture
 - 9) Demande de subventions pour la commune
 - 10) Subventions de la commune
- Questions diverses

Ouverture de la séance

- Denis Antoniazzi est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV des délibérations du 13 avril 2017

Les conseillers municipaux n'ayant pas reçu le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017, Monsieur le Maire propose de reporter l'approbation de celui-ci à la prochaine réunion du Conseil municipal. A l'unanimité, l'approbation du procès-verbal est reportée.

Délibération N° 2017-06.01

OBJET : Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux pour l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017

Vu le Code électoral,

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 convoquant les conseils municipaux le 30 juin 2017,

Vu la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 présentant les modalités de désignation des représentants des conseils municipaux aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017,

Vu l'arrêté n°38-2017-06-15-012 du 15 juin 2017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants par commune,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués et trois suppléants,

Le Maire rappelle aux conseillers les modalités de désignation, des trois délégués et des trois suppléants, présentés dans les documents transmis avec la convocation du 23 juin 2017.

Le quorum est constaté et le bureau électoral est constitué du maire, Philippe Baudain, du secrétaire Denis Antoniazzi, de Claude Danieli, Patrick Lemièrre, Gaëlle Barbier et Bathilde Tupin. Le Maire demande si des listes ont été établies. Une seule liste de candidature a été déposée : Vivre à Saint Vincent.

Le scrutin est ouvert à 20h40. Les conseillers présents sont invités à exprimer leur choix, par bulletin secret.

À 20h45, le scrutin est clos. Le dépouillement et la rédaction du procès-verbal ont lieu. Aucune remarque particulière n'est émise. Les résultats suivants sont établis et proclamés :

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	11
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants	15

Bulletins Nuls	0
Bulletins Blancs	1

Liste « Vivre à Saint Vincent »	14
---------------------------------	----

En application de la règle du scrutin proportionnel au plus fort reste, les trois postes de délégués sont ainsi désignés, dans l'ordre de présentation, au sein de la liste « Vivre à Saint Vincent » :

M. BAUDAIN Philippe, né le 04/03/1946 à Douai (59)

Mme GUESDON Pascale, née le 02/02/1962 à Dieppe (76)

M. LEMIERE Patrick, né le 18/05/1953 à Courrières (62)

En application de la règle du scrutin proportionnel au plus fort reste, les trois postes de délégués suppléants sont ainsi désignés, dans l'ordre de présentation, au sein de la liste « Vivre à Saint Vincent » :

Mme DANIELI Claude, née le 11/07/1947 à La Tronche (38)

M. BURDET Gérard, né le 25/10/1954 à Saint Vincent de Mercuze (38)

Mme PILLARD Catherine, née le 18/05/1953 à La Tronche (38)

Les délégués et suppléants ainsi désignés n'ont pas fait part de leur refus d'exercer ce mandat. Les documents électoraux sont signés par les membres du bureau électoral pour transmission à la brigade de gendarmerie du Touvet.

Affichage du procès-verbal est immédiatement fait en mairie.

Délibération N° 2017-06.02

OBJET : Convention d'occupation du domaine public dans le cadre de la Véloroute

Le Maire rappelle au conseil le projet du Département d'aménagement d'une véloroute sur l'actuel chemin de l'Empereur. Afin de permettre aux services départementaux d'aménager et d'entretenir celle-ci, il est demandé au conseil de bien vouloir approuver la convention d'occupation du domaine public ci-jointe.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Approuve le principe d'une convention d'occupation du domaine public dans le cadre de la véloroute
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

Délibération N° 2017-06.03

OBJET : Convention de groupement de commandes pour les marchés d'assurance

Monsieur le Maire évoque la délibération du conseil d'administration du CCAS du 1^{er} avril 2017 approuvant l'association du CCAS et de la commune dans le cadre de la mise en concurrence, l'attribution et la gestion des contrats d'assurance, et ce, de manière perpétuelle, sans aucune contrepartie.

Cette convention vise à formaliser l'association des deux entités en prévision de la relance du marché d'assurance dommages aux biens, responsabilité civile et protection juridique d'ici la fin de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Approuve le principe d'un groupement de commandes perpétuel avec le CCAS de Saint Vincent de Mercuze pour les marchés d'assurance
- Charge le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision

Délibération N° 2017-06.04

OBJET : Tarifs Rôle Eau - 2^e à 4^e trimestre 2017

Monsieur le Maire rappelle le vote du budget 2017 Eau-Assainissement. Il rappelle qu'à cette occasion, aucun tarif n'avait été voté pour la période « 2018 » (avril 2017 - mars 2018). Il rappelle également que la compétence et donc, le budget, seront transférés à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2018.

De ce fait, et après échange avec les services de la communauté de communes, il est proposé de voter les tarifs pour la période restant de la compétence communale, soit du 1^{er} avril au 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire propose ainsi de fixer les prix de l'eau et de l'assainissement pour la période de consommation allant du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- de ne pas augmenter le prix de l'eau de la commune,
- de fixer les tarifs pour l'eau et l'assainissement (inchangés par rapport à 2017, sauf les taux décidés par l'Agence de l'Eau), comme suit :

	Rôle 2017	Rôle 2018
Droit fixe	38,04 € HT	38,04 € HT
Prix du m3 d'eau	1,52 € HT	1,52 € HT
Redevance assainissement par m3	0,73 € HT *	0,73 € HT *
Redevance Agence de l'eau prélèvement en eau par m3	0,114 € HT	0,114 € HT
Redevance Agence de l'eau pollution par m3	0,290 € HT	0,290 € HT
Redevance Agence de l'eau modernisation réseaux collecte par m3 d'assainissement	0,160 € HT *	0,155 € HT *

TVA à 5,5 % eau et 10 % assainissement*

Délibération N° 2017-06.05

OBJET : Convention avec la SACPA pour la prise en charge des animaux errants

Monsieur le Maire évoque le problème que constituent les animaux errants sur la commune. Il présente le projet de convention avec le refuge du Versoud (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) pour la prise en charge, notamment, des chiens errants, de la stérilisation des chats et du traitement des cadavres d'animaux. Ce service donnerait lieu à une rétribution forfaitaire calculée par habitant et par an. Il propose au Conseil d'approuver la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Approuve le principe d'un conventionnement avec la SACPA
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

Délibération N° 2017-06.06

OBJET : Désignation d'un représentant à la commission Eau-Assainissement de la CCLG

Monsieur le Maire évoque la délibération n°22 du conseil communautaire du 23 février 2015 le désignant représentant de la commune au sein de la commission Eau et Assainissement. Il propose de désigner un nouveau représentant et appelle à candidature. M. le Maire propose de désigner M. Gérard BURDET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Désigne M. Gérard BURDET représentant de la commune au sein de la commission Eau-Assainissement de la communauté de communes Le Grésivaudan

Délibération N° 2017-06.07

OBJET : Suppression de la régie de recette du camping

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 31 décembre 1983 instituant une régie de recettes pour la gestion du camping.

Il est rappelé que les travaux de création d'un parc de stationnement sur la partie basse du terrain, proche de la salle des fêtes (comme décidé par délibération n°2014-09.08 du 4 septembre 2014) ont été achevés en début de mois.

En outre, est évoquée la conclusion de l'étude d'opportunité, effectuée par le cabinet ASADAC Territoires en début d'année, concluant à la difficulté de relancer une activité de camping adaptée et viable sur une surface aussi limitée.

Enfin, considérant l'obsolescence de la régie de recettes compte tenu de la fermeture désormais définitive du camping municipal, il est proposé de supprimer celle-ci. Cette suppression n'entraînera aucun impact sur la location ponctuelle des maisons mobiles, notamment auprès des maîtres-nageurs pendant la saison estivale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Approuve la suppression de la régie de recettes pour la gestion du camping
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision

Délibération N° 2017-06.08

OBJET : Demande d'aide pour la formation d'une auxiliaire de puériculture

Monsieur le Maire évoque les règles d'encadrement des enfants en bas âge au sein de la Halte Garderie. Ainsi, Un éducateur de jeunes enfants et un auxiliaire de puériculture sont déjà présents sur place, répondant ainsi à ces obligations.

Toutefois, le 3^e agent du service souhaite développer ses compétences et obtenir, par le biais d'une formation dite « passerelle », le diplôme de puériculteur. Cette formation impliquerait des absences régulières durant toute une année scolaire ainsi qu'un coût direct de 3 280 €. A cela devrait s'ajouter le coût du remplacement (autour de 20 000 €, charges patronales incluses).

L'agent étant contractuel et le niveau d'encadrement étant déjà conforme, cette reconnaissance de compétence n'entraînerait toutefois aucune évolution de responsabilité.

Pour aider la commune dans le projet de financement global de cette formation, il est proposé de solliciter une aide départementale dans le cadre de sa politique de développement de la qualité de l'accueil au sein des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Sollicite l'aide du CD38 pour les dépenses résultant de la formation passerelle de puériculture de l'agent

Délibération N° 2017-06.09

OBJET : Demande de subventions pour la commune

Monsieur le Maire présente les projets de refaction des voiries rue des Rotys, rue des Monts et rue de la Branchy. Pour ce faire, il est proposé de demander une subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Sollicite une aide départementale dans le cadre de ses opérations de renforcement de voirie :
 - rue des Rotys (46 000 € HT) et rue des Monts (102 000 € HT)
 - rue de la Branchy (112 000 € HT)
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à l'application de cette décision

Délibération N° 2017-06.10

OBJET : Attribution de subventions

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2017 de la commune prévoit une enveloppe budgétaire pour l'attribution de subvention en cours d'année.

Il présente une demande d'aide additionnelle émanant de l'association « Team Nurse Thunder » dans le cadre de la participation de sa présidente au Raid Amazones au Cambodge, afin de rassembler des fonds supplémentaires pour les activités de l'association « Tremplin Autisme Isère ». Monsieur le Maire propose de lui accorder une subvention à hauteur de 200 €.

D'autre part, l'association des scouts du « Groupe Saint Joseph » de Grenoble a également sollicité une subvention dans le cadre d'un projet solidaire d'aide à l'éducation en Inde. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- Attribue les subventions suivantes :
 - Team Nurse Thunder (200 €)
 - Scouts et Guides de France - Groupe Saint Joseph (150 €)
- Décide d'imputer ces dépenses au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget

OBJET : Questions diverses

Monsieur le Maire annonce au conseil qu'il a procédé, par décision n°2017-2 et conformément à ses délégations, à l'attribution d'un marché d'étude urbanistique dans le cadre de la réflexion sur le projet "Cœur de village". L'offre ainsi désignée, après mise en concurrence, est celle des cabinets Atelier 17 et Square Paysage pour un montant global de 21.900 € HT.

La séance est levée à 21h06.